

Simple question

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **30 (1885)**

Heft 10

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-336554>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

manœuvres en 1880 et, dernièrement encore, en septembre 1885 : il y a un mois à peine qu'il prenait congé de sa division sur la plaine de Kirchberg.

Les troupes bernoises ont eu rarement un officier qui fût plus populaire et dans lequel elles missent une confiance plus grande.

Quoique éloigné dans une certaine mesure de la politique active, il fut nommé à diverses reprises membre du Grand Conseil. Jadis vice-président de la Banque Cantonale, il fit partie également de la direction du Jura-Berne — c'était avant l'acquisition de la ligne par le canton de Berne — et fut directeur des douanes fédérales de 1864 à 1872, fonctions dont il n'avait cessé de s'acquitter avec le plus grand zèle, et avec une aptitude spéciale qu'il devait à ses longs services dans l'administration des péages.

La patrie perd en lui un bon citoyen et un brave officier. Mais son souvenir demeurera et restera comme un précieux modèle pour tous les officiers.



Simple question.

Un fait qu'on ne saurait contester, c'est qu'un grand nombre d'officiers de notre armée, pour ne pas dire la plus grande partie d'entr'eux, connaissent peu l'escrime ou ne la connaissent pas du tout, et que le port ou le maniement du sabre n'est pas toujours correct chez eux. On nous accordera que c'est là une lacune dans l'instruction des officiers, qu'il y aurait lieu, croyons-nous, de combler, dans la mesure du possible, pendant la durée des diverses écoles auxquelles ils sont appelés à prendre part. Il convient en effet que l'officier connaisse au moins l'escrime au sabre et manie correctement cette arme ; or, les leçons données pendant l'école préparatoire sont loin d'être suffisantes pour arriver à ce résultat.

Ne pourrait-on pas aménager dans chaque caserne une salle d'armes et consacrer, dans le cours des écoles, quelques heures au maniement du sabre et à des leçons d'escrime, données par un professeur ?

C'est une question qui nous paraît mériter d'être étudiée et que nous soumettons à l'appréciation de qui de droit.



BIBLIOGRAPHIE

La *République Française* publie, sous le titre de *Livres*, l'article ci-après, qui, à côté d'éloges un peu soutenus, renferme d'intéressants renseignements :